

inelys

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

les
stats
DE VOTRE SECTEUR

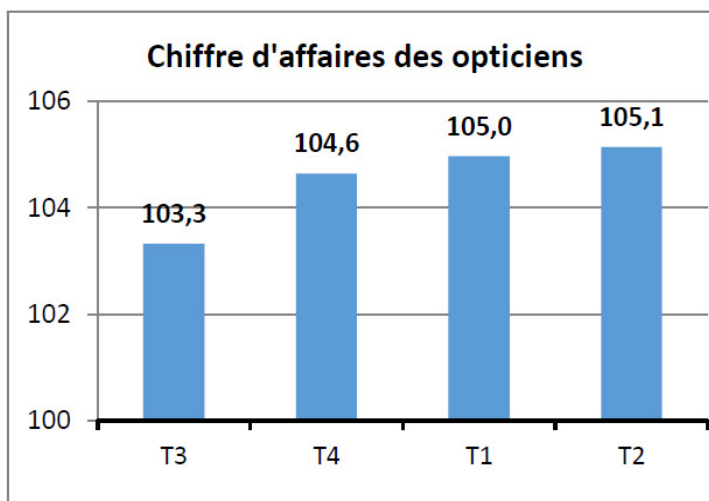
Optique

3^{ème} trimestre 2019

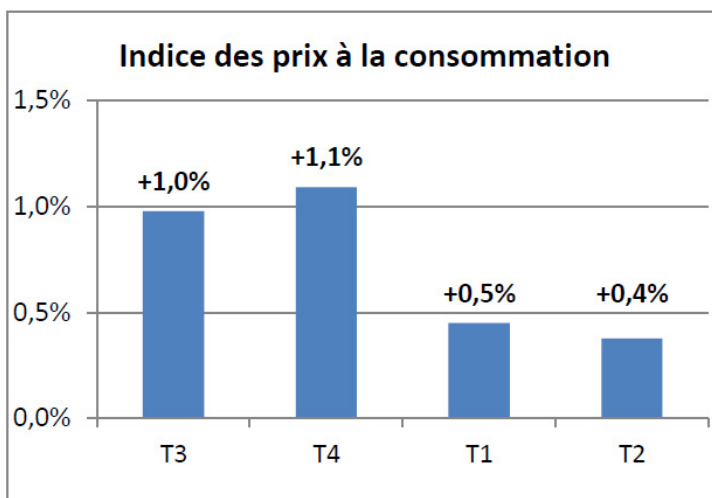
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail d'optique (NAF 47.78A) - Base 100 au trimestre n-4.

Source : Statexpert / Environ 2 900 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 105,1 de T2 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +5,1% par rapport au deuxième trimestre 2018..



Indice des prix dans le secteur de l'optique médicale (nomenclature COICOP 06.1.3.1) - Evolution en glissement annuel



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016. Lecture du graphique : en T2 2019, les prix de l'optique médicale ont progressé de +0,4% par rapport au deuxième trimestre 2018.

L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires

Un début d'année euphorique pour les professionnels de l'optique.

▶ En droite ligne avec la fin d'année 2018, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur de l'optique a nettement progressé au cours du deuxième trimestre 2019 : +5,1 % par rapport à la même période de l'année 2018.

▶ In fine, le chiffre d'affaires des exploitants de magasins d'optique est en progression de +4,6% sur les douze derniers mois, ce qui en fait clairement un des secteurs en forme du commerce de proximité.

Les prix à la consommation

Une hausse des prix modeste dans le domaine de l'optique médicale.

▶ La hausse des prix s'est poursuivie durant le deuxième trimestre 2019 dans le secteur de l'optique. Cela dit, cette hausse tend à ralentir depuis le début de l'année : +0,5% au cours du premier trimestre et +0,4% durant le deuxième (à chaque fois par rapport à la même période de l'année précédente). C'est près de la moitié que ce que l'on observait en fin d'année 2018.

▶ In fine, sur les douze derniers mois, l'indice des prix à la consommation, dans le secteur de l'optique médicale est en hausse de 0,8%. Une augmentation qui peut sembler modeste à première vue, mais qui doit être mise en parallèle avec le plafonnement du remboursement de l'optique et de l'émergence d'une offre à bas prix sur Internet, qui tend à tirer les prix vers le bas.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

► Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

► La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

► Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.

► Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Fiscale

Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

► Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.

► Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

Juridique

Devis normalisé en optique. Un arrêté modifie celui du 28 avril 2017 et intègre les modèles définitifs du devis normalisé en optique médicale et en audioprothèse, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2020.

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS).

► Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise.

► Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

L'ACTU DU SECTEUR

L'actualité du secteur

Un marché de l'optique structurellement porteur, mais...

▶ Aujourd'hui, 70% des Français ont des lunettes (et 7% des lentilles), qu'ils renouvellent, en moyenne, tous les 2,5 ans. « Il y a une croissance naturelle des porteurs, relève Eric Lenoir, le directeur du Silmo, avec la génération des baby-boomers qui deviennent presbytes, et une pandémie de myopie chez les plus jeunes ». En cause, les écrans, téléphones et ordinateurs. Sans compter que l'allongement de la vie, avec pour les plus de 80 ans, le vieillissement de l'œil (DMLA), qui alimente aussi les ventes.

▶ Cela dit, le secteur de la distribution d'optique est en pleine mutation et les opticiens vont devoir s'adapter s'ils veulent profiter de cet environnement porteur. Parmi les grands facteurs de mutation, citons notamment la baisse des niveaux de remboursement des lunettes, l'entrée en vigueur du « reste à charge zéro », le développement d'une offre discount, la concurrence d'Internet... Autant de raisons qui mettent les vendeurs de lunettes sous pression et qui expliquent que 200 magasins ferment chaque année depuis trois ans.

Les opticiens voient rouge avec l'irruption d'EssilorLuxottica dans la vente au détail.

▶ Le rachat par EssilorLuxottica des enseignes Générale d'Optique et de GrandOptical en France inquiète les opticiens.

Les grands réseaux redoutent ce nouveau concurrent, qui est aussi leur principal fournisseur. Une situation inédite dans l'optique.

Après Leclerc et Casino, c'est Carrefour qui se lance dans l'optique avec Atol.

▶ Selon le site LSA, la chaîne de magasins a ainsi ouvert sa première boutique Carrefour Optique et Audition au sein de son hypermarché de Vénissieux. Une seconde doit voir le jour dans celui de Villiers-en-Bière...

▶ Si les espaces sont ouverts sous l'enseigne Carrefour, ce sera bien Atol qui sera omniprésent dans les boutiques : ce sont en effet les équipes de l'opticien qui oeuvreront dans les magasins et conseilleront les clients.

Publications, étude, salons...

Le secteur se porte bien, selon une étude réalisée par GfK à l'occasion du Salon mondial de l'optique.

▶ Après un recul en 2017, les ventes ont enregistré un rebond de +4,5% en 2018. Et, sur le début de l'année 2019, elles restent bien orientées. Selon GfK, le chiffre d'affaires généré en magasin a progressé de +1,7% au premier semestre 2019 (par rapport au premier semestre 2018), à 3,4 milliards d'euros, portées par les verres (+2,3%, avec toutes les typologies de verres en hausse). Ces derniers représentant les deux tiers du marché.

▶ De leur côté, les montures contribuent à 34% du revenu du secteur, mais affichent des dynamiques opposées : les montures optiques sont en hausse de +1,7% quand les solaires sont en recul de -2,6%.